



## Compte rendu de la Formation Spécialisée du 12 mai 2026

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance de la formation spécialisée du 22 octobre 2025 ;
2. Propositions d'orientations budgétaires 2026 (pour avis)
3. Réponses de l'administration suites aux visites de l'ISST des CDFiP de Pamiers et de Saint-Girons (pour information)
4. Point d'étape du projet de rénovation de l'accueil du CDFiP de Foix (pour information)
5. Communication du mesurage radon d'Ax-Les-Thermes (pour information)
6. Questions diverses.

### Point 1 : PV de la séance de la formation spécialisée du 22 octobre 2025

**La CGT** est intervenue pour apporter une précision aux propos de M. FOUCHOU-LAPEYRADE p14 sur le sujet des attestations d'exposition au RADON.

Il était indiqué « sous réserve de l'expression d'un avis favorable de l'administration centrale ».

Lors d'une précédente réunion M Cocchio avait saisi la centrale et obtenu une réponse : un avis favorable pour dresser ces attestations en se basant sur le modèle de l'amiante. La formation spécialisée avait été informée de la tenue d'une commission nationale qui devait dresser un cadre et établir un modèle. Le périmètre des agents avait été arrêté et deux agents sont déjà concernés (un départ à la retraite et un détachement).

Le Directeur a indiqué ne pas avoir de nouveaux éléments et va se rapprocher de la centrale.

Abstention : 1 voix (Solidaires)

Pour : FO (3 voix) et CGT (3 voix)

### Point 2 : Propositions d'orientations budgétaires 2026 (pour avis)

La Formation spécialisée est dotée pour l'année 2026 d'un budget de 5 650 € pour la formation et de 16 950 € pour les dépenses concernant la sécurité et la santé des agents du département.

Sur le budget formation de 5 650 € sont prévus :

- formation manipulation d'extincteur pour les nouveaux agents : 350 €
- Recyclage PSC1 : 490 €
- Formation initiale PSC1 : 750 €
- Recensement pour un stage chiens dangereux : selon le nombre sur Toulouse ou en Ariège, si en Ariège : 600 €
- Habilitation électrique pour 3 agents.
- Recensement intérêt risques routiers
- Recensement catalogue lancé

Un point sera fait en juin sur les différents recensements pour arrêter un programme.

Les crédits sont fongibles mais la CGT a réaffirmé la volonté des représentants de conserver le budget formation voire de le compléter au besoin. Les ressources viennent même à manquer sur ce sujet.

Sur le budget hors formation de 16 950 € ont été votées les dépenses suivantes :

- un fauteuil ergonomique : 443,40 € TTC (demande d'aménagement de poste médecin du travail)
- un bureau assis debout : 425,80 € TTC (demande d'aménagement de poste médecin du travail)
- une ceinture lombaire : 54,85 € TTC (demande d'aménagement de poste médecin du travail)
- 5 portes documents pour constituer une réserve à 95,98 € TTC pièce
- 1 souris centrale pour constituer réserve à 181,94 €
- 4 casques pour besoins recensés : total de 300,62 € TTC
- 20 bureaux assis debout pour déploiement à partir du mois de septembre + 5 bureaux supplémentaires à commander en septembre après un point sur les besoins post nouvelles arrivées.

Les 25 nouveaux bureaux qui sont financés par la FS ne satisferont pas malheureusement l'ensemble des agents.

Total pour les bureaux : 10 645€

- réserve : 4 000 €

### **3. Réponses de l'administration suites aux visites de l'ISST des CDFiP de Pamiers et de Saint-Girons (pour information)**

Présentation des fiches et des réponses de l'administration aux remarques de l'ISST concernant les sites de St Girons et Pamiers.

**La CGT** est intervenue pour qu'il soit précisé le lieu de refuge en cas de rupture de barrage, car le bâtiment de PMF est en zone de risque.

**La CGT** note la remarque de l'ISST d'inclure les demandes de l'ISST au DUERP.

#### 4. Point d'étape du projet de rénovation de l'accueil du CDFiP de Foix (pour information)

Dans ce point n'était présenté que l'évolution du plan, l'aspect bâtementaire.  
Le point métier sera présenté après le prochain groupe de travail qui aura lieu le 18 juin.

**La CGT** a relevé la disparition du couloir de fuite et l'agrandissement des box côté SDIF.

Le déménagement du SDIF aura lieu début juin.

Les travaux s'étendront de mi-juin à fin juillet.

Phase 1 : les géomètres seront déplacés dans la première salle de cantine, les secteurs fonciers dans la petite salle de réunion du 3ème, l'adjointe maintenue dans son bureau et le chef de service intégrera son nouveau bureau.

La documentation sera déplacée temporairement (2 semaines) dans des armoires qui seront situées sur les secteurs fonciers.

Les armoires roulantes ne seront pas démontées.

La réception s'effectuera pour le SDIF dans le bureau de réception du PRS, les usagers devront se présenter à l'accueil primaire (hall), puis ressortir pour sonner à l'entrée porte agent afin qu'un agent du SDIF vient les chercher.

La réception de la TH s'effectuera au SIP.

Les ouvriers auront un lieu de vie dans la zone de travaux (future 1ère salle d'accueil), accéderont aux toilettes face à l'entrée de la réception sur RDV.

Il n'y aura pas de travaux le week-end.

La cloison du couloir sera abattue pour être refaite car même si elle date de 2020, elle n'était pas aux normes incendies.

Phase 2 :

L'accueil principal sera inaccessible au public.

La pointeuse à l'arrière du bâtiment et les escaliers / ascenseur resteront accessibles pour les agents.

L'accueil primaire sera déplacé dans l'ancien local courrier, le public entrera par l'entrée de l'accueil sur rendez-vous, une dizaine de chaises seront installées dans ce hall ou si les nouvelles salles d'attente sont prêtes, elles seront utilisées.

La réception s'effectuera pour le SDIF / TH dans les 3 nouveaux box et le box du PRS.

Une seule imprimante sera installée pour les 3 boxs dans le sas qui permet d'y accéder.

Un seul TPE serait installé à l'accueil primaire.

**La CGT** a relevé la difficulté pour les encaissements et l'accessibilité des étages au public, notamment concernant le public délicat de la pairie qui traversera tout le service du 3ème pour être reçu.

Un voltigeur a été recruté pour permettre d'orienter le public lors de cette période. L'accès au SGC se ferait par l'extérieur au niveau de leur sas pour les agents et le public temporairement.

Le stock de matériels des femmes de ménage sera déplacé dans les toilettes handicapées qui ne seront plus disponibles.

Les ouvriers déplaceront leur lieu de vie dans la première salle mixte de la cantine.

**La CGT** a demandé si une fermeture de service ou une limitation à l'accueil sur rendez-vous était prévu.

La Direction a répondu par la négative.

## **5. Communication du mesurage radon d'Ax-Les-Thermes (pour information)**

Les relevés sont inférieurs à 300 becquerels. Il y aura désormais uniquement une vérification décennale.

## **6. Questions diverses.**

### **1 - Formation santé mentale**

**La CGT** s'étonne de la communication concernant la formation « secouriste en santé mentale » qui paraît obligatoire.

**La Direction confirme que ce n'est pas obligatoire.**

**La CGT** intervient et indique que cette généralisation est bien loin de l'esprit de la note ministérielle de 2022 qui sur ce sujet est très claire. Cette dernière indique que ce doit être sur la base du volontariat.

Il est intéressant d'avoir une sensibilisation, outils demandés de nombreuses années.

Mais cette formation de 2 jours, est au-delà d'une sensibilisation, une attestation est même délivrée à la fin.

**La CGT** avance qu'en termes de timing, après la vague importante de suicides et la première condamnation de Bercy sur ce sujet, il ne faudrait pas un déport de la responsabilité sur l'encadrement de proximité.

La Direction rejette cette intention et trouve que ce sont des compétences indispensables à acquérir.

**La CGT** demande pourquoi alors le même schéma n'est pas suivi pour les formations dispensées pour les premiers secours. En effet, ces formations sont sur la base du volontariat car tout le monde ne se voit pas avec la responsabilité d'effectuer un massage cardiaque ou d'intervenir sur une plaie ouverte.

Pour agir en tant que secouriste en santé mentale, Bercy dans sa note de 2022 présente le même schéma, celui du volontariat car nous sommes au-delà d'une gestion RH des agents et **la CGT** identifie une responsabilité de plus sans moyens associés.

**La CGT** a demandé qu'elle serait la responsabilité pénale des agents formés en cas de suicide d'un collègue ? Vous avez été formés et vous n'avez pas détecté le mal être de votre collègue ?

**La CGT** regrette qu'encore une fois on réponde aux conséquences à la place de s'attaquer aux causes et d'augmenter les moyens.

Il a été soulevé que le médecin du travail est difficilement disponible sur le département, que les visites médicales n'ont pas lieu.

**La CGT** a demandé un point lors de la prochaine réunion sur les schémas en place actuellement car l'assistante sociale est également absente alors que c'est elle qui gère les crédits « psychologues ».

Pour **la CGT** il serait bien de faire un point sur cette distribution et le véritable usage qui en est fait, voire s'il y a plus de besoin ou une offre départementale à repenser.

## **2- Coût du nettoyage suite aux manifestations des agriculteurs**

**La CGT** a posé la question du coût pour savoir si cela avait pesé sur la DGF du département, ce qui n'est pas le cas.

## **3- Chauffage et eau chaude**

**La CGT** a demandé si les travaux concernant le système de chauffage étaient terminés.

La Direction a indiqué qu'il restait à changer un disjoncteur sur la pompe à chaleur et que ce serait fini.

**La CGT** a fait remarquer les anomalies concernant les ballons d'eau chaude dans les toilettes sur le site de PMF (SPFE et TH n'ont que de l'eau chaude).

La Direction a connaissance du problème et doit intervenir.

## **4- Parking moto sur le site de PMF**

**La CGT** a relevé l'installation de bornes orange à côté de l'abri vélo.

La Direction indique qu'il s'agit de l'installation de places moto.

**La CGT** demande une communication aux agents et un marquage au sol.

La Direction a indiqué que c'était prévu.

## **5- La CGT a demandé un point sur le télétravail en 2025.**

## **6- La CGT a demandé si le local de la mutuelle avait été cédé à l'Atscaf qui en a grandement besoin.**

La Direction doit faire le point sur ce sujet avant cette mise à disposition.

## **7- La CGT est de nouveau intervenue sur les stores foncés du SPFE.**

La situation devait être expertisée, la Direction ne comprend pas le sujet.

Un agent du SPFE présent confirme le sujet d'une chaleur trop importante l'été malgré la climatisation.

**La CGT** indique qu'il serait bien de se rapprocher des agents concernés pour échanger sur ce sujet.

#### **8- La CGT est intervenue à nouveau concernant 3 sujets sur le site de Pamiers :**

Les agents nous avaient fait remonter une demande de sonnette pour l'accueil sur RDV.

La Direction s'est rapprochée des chefs de service qui n'ont exprimé aucun besoin, le sujet est donc abandonné.

**La CGT** a demandé si la signalétique concernant l'accueil sur RDV avait été envisagée.

La Direction a dit que tout était en place.

**La CGT** a demandé si le sujet des usagers qui urinent sur le côté du bâtiment avait été étudié.

La Direction a répondu que le verdissement du site pour éloigner les usagers des fenêtres avait été fait mais que sur ce sujet il n'était pas possible d'interdire l'accès sur les côtés.

#### **9- La CGT a demandé un point annuel sur l'utilisation des vélos électriques (nombre de réservations et autres chiffres disponibles pour étudier l'utilisation).**

#### **10- Réfectoire de St Girons**

**La CGT** a demandé si la Direction s'était rapprochée des agents de St Girons par rapport à la réfection du réfectoire prévue.

La Direction s'est rapprochée des agents et a abandonné les travaux, ils changent uniquement le mobilier.

**La CGT** relève l'économie réalisée et incite fortement la Direction à un cofinancement des bureaux assis debout.

La Direction a refusé fermement de participer au financement de ce projet.

**La CGT** regrette que la Direction ne s'inscrive pas dans ce dernier, d'autres projets à leur initiative ayant été cofinancés comme le filet anti-chute sur PMF ou les réfections de salle collective.

La Direction estime améliorer les Conditions de Vie au Travail des agents en finançant d'autres projets.

#### **11- Entretien des climatiseurs**

**La CGT** a demandé si un entretien était prévu avant le basculement en mode été et communication de la date.

La Direction a dit qu'une intervention était prévue mais n'a pas de date à communiquer pour l'instant.

**La CGT** a demandé si des coupures de la climatisation étaient prévues pendant les travaux.

La climatisation ne sera pas coupée mais des coupures électriques auront lieu.

## **12- La CGT revient sur les nouvelles dispositions RH concernant les agents en sur effectif sur les services.**

La Direction indique que les agents ont deux ans pour retrouver un poste et que les règles sont plus souples, les suppressions de réelles devant intervenir en 2028 ou 2029.

**La CGT** n'a pas la même perception, la responsabilité pèse désormais sur les agents qui sont dans l'incertitude. Soit les agents restent en surnombre dans leur service soit ils demandent un poste vacant pour retrouver une affectation au risque à nouveau en cas de suppression d'emploi d'être confronté au même problème.

La Direction dit qu'il ne faut pas inquiéter les agents et se veut rassurant.

**La CGT** leur répond que ce n'est pas inquiéter les agents que de constater un recul des droits et de pointer le mal être que cela provoque. Changer de métier est déjà un chamboulement pour la plupart des agents, d'autant plus quand il est subi, sous peine de ne pas rester dans le département.

**La CGT** réaffirme que la suppression de la garantie du maintien au département est néfaste en termes de conditions de vie au travail car cela génère un sentiment d'insécurité.

## **13- Le Directeur présente le rapport d'activité 2025 de la DDFiP de l'Ariège**

**La CGT** a lu le document et regrette de ne pas y trouver la réalité de ce que vivent les agents à savoir les conditions de rémunérations dégradées, la perte du pouvoir d'achat, la multiplication des sanctions disciplinaires, la dégradation des CVT, les chiffres nationaux sur l'augmentation du nombre de suicides, de tentatives, le manque de moyens humains, l'absence de l'observatoire interne énonçant que seul 5 % des agents sont heureux de travailler en Ariège.

Ce document est une propagande à destination des partenaires extérieurs, que ne liront pas les agents par manque de temps et de moyens